#### **Facade maritime** Manche - Mer du Nord



Secteur DO MAN 06

#### Régions littorales :

Basse-Normandie Bretagne

#### Départements littoraux :

Manche Ille-et-Vilaine

#### Commune littorale:

Cancale Granville

## Superficie de l'extension :

61 093 ha (610,93 km<sup>2</sup>)

# Espace marin de l'extension :

Profondeur maximale: 24,5 m

# Patrimoine naturel remarqua-

Présence d'oiseaux marins d'importance communautaire

#### Principaux usages:

Conchyliculture Pêche professionnelle et de loisir Navigation de plaisance

#### Partenaires pour la gestion du site:

- Professionnels de la pêche, de la conchyliculture et du tourisme
- Conservatoire du littoral
- Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche
- Municipalité de Granville
- SCI des îles Chausey
- interdéparte-Association mentale Manche-Ille et Vi-
- Organismes scientifiques
- Associations de protection de la nature
- Services de l'Etat

#### **RESEAU EUROPEEN NATURA 2000 EN MER**

## **Directive Oiseaux**

#### **CHAUSEY DO**

Extension du site FR2510037





Chausey Photo DIREN

L'archipel des îles Chausey, constitué d'une cinquantaine d'îles et îlots à marée haute, recèle une richesse avifaunistique indéniable. Ces îles s'insèrent dans le plus vaste secteur du golfe normanobreton, en contact avec la baie du Mont-Saint-Michel, et présentant une forte attractivité pour les oiseaux marins.

#### Localisation du site

Couvrant la totalité de l'archipel des îles Chausey, le site Natura 2000 FR2510037 "Iles Chausey", retenu comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) en 2005, fait l'objet d'une extension en milieu marin. Dans le prolongement de la baie du Mont-Saint-Michel, le site est limité au nord par le parallèle 49% et s'étend au nord-ouest jusqu'à la délimitation maritime entre la France et Jersey. A l'ouest, la limite est matérialisée par une droite joignant le pointe de latitude 48°52'56,5"N et longitude 159'5"O (situé sur la frontière maritime) jusqu'au point de latitude 48°42'N et longitude 1°53'23"O (situé sur la limite des plus basses mers, au niveau de la pointe du Nid) (coord. géog. en WGS84). Les limites sud et

est s'appuient sur le niveau de la limite de plus basses mers des côtes bretonnes et normandes et sur les périmètres des sites Natura 2000 existants tels que les ZPS FR2510048 du Mont-Saint-Michel" FR2512003 "Havre de la Sienne".



Localisation du site "Chausey DO" à l'échelle du littoral ouest Cotentin

#### **Description du site**

Englobées au sein du site, les îles Chausey constituent un vaste archipel entièrement granitique dont l'intérêt dans l'accueil de populations d'oiseaux est exceptionnel. Dans un contexte de très fort marnage (de l'ordre de 14 mètres), la cinquantaine d'îlots dispersés sur environ 50 km² à marée haute font place, à marée basse, à une multitude d'îlots, de rochers et d'écueils, reliés les uns aux autres par d'immenses étendues de sable et de vase.

Afin de compléter la richesse avifaunistique de ce site, et de prendre un secteur suffisamment large autour de l'archipel captant les zones d'alimentation de certains oiseaux, l'extension marine, d'une surface de près de 610 km², permet de couvrir un territoire très important, sur des profondeurs relativement faibles, atteignant au maximum 24,5 m.

### Intérêt européen

Le site, en contact avec le littoral breton orienté nord, le littoral normand orienté ouest et la baie du Mont-Saint-Michel, présente une fréquentation régulière et importante d'oiseaux marins dont certains sont d'importance communautaire, migrateurs pour l'essentiel ou ciblés dans l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Des échanges de populations d'oiseaux entre le site Natura 2000 intégrant Chausey, d'une part, et la baie du Mont-Saint-Michel, d'autre part, sont attestés et témoignent de la complémentarité des deux secteurs sur le plan ornithologique.

#### Espèces en nidification :

De nombreuses espèces sont présentes l'été, lors de leur période de nidification. Toutefois, il est à noter que l'extension concerne uniquement le domaine marin, et ne constitue donc pas une zone de nidification. En contact direct avec des sites de nidification connus et faisant déjà l'objet d'une gestion durable, l'extension constitue en revanche une zone très fréquentée par ces espèces nicheuses, notamment pour l'alimentation.

Avec près de 2000 couples de Cormoran huppé, Chausey héberge plus de 1% des effectifs mondiaux nicheurs de cette espèce.



Pingouin torda Photo G. Gautier



Cormoran huppé Photo DIREN

Egalement, le Grand Cormoran niche régulièrement sur Chausey ainsi que le Goéland marin (750 couples environ).

Notons aussi que le Tadorne de Belon (une cinquantaine de couples), le Goéland argenté (en fort déclin), le Goéland brun (en petit nombre) et la Sterne pierregarin se reproduisent à Chausey.

L'archipel constitue par ailleurs le seul site français de nidification régulière pour le Harle huppé.

On peut remarquer également la présence du Fou de Bassan, provenant de la colonie de reproduction des Sept Iles, qui vient pêcher dans ce secteur.

#### Espèces en migration, en estivage ou en hivernage :

Le site abrite des stationnements de Macreuses noires hivernantes et migratrices, en complément des 6000 à 15000 individus régulièrement recensés en baie du Mont-Saint-Michel. De même, la présence du Puffin des Baléares qui stationne au large de Carolles avec des effectifs pouvant atteindre 2000 individus (comme à la miseptembre 1997 par exemple) est avérée sur l'extension. Parmi les espèces hivernantes, on peut également citer l'Eider à duvet, le Harle huppé (une centaine d'individus à Chausey), les Plongeons catmarin, arctique et imbrin, les Grèbes huppé et esclavon, la Bernache cravant (200 individus environ à Chausey), le Guillemot de Troïl et le Pingouin torda. Il est à noter que pour ces 2 dernières espèces, le site constitue par ailleurs une zone d'élevage et de nourricerie des jeunes.

De plus, en migration peuvent être observés le Puffin des anglais, les Sternes caugek et pierregarin, la Guifette noire. Les Mouettes mélanocéphale et pygmée sont aussi présentes en période inter-nuptiale.

# Orientations pour une conservation durable du site

Un comité de pilotage mis en place conjointement par le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le Préfet de la Manche réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de suivre l'élaboration du document d'objectifs qui devra définir les préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des populations d'oiseaux d'intérêt européen concernés.

Sans anticiper la phase de concertation, des usages et pratiques respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats Natura 2000 à destination des professionnels.

Quant aux projets soumis à autorisation administrative dans le cadre de la législation existante (extractions de granulats, parc éoliens...), ils devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

### Sources / Bibliographie:

- 1. Debout G., Gallien F. & Provost S., décembre 2006 Réserve des Iles Chausey Bilan 2005/2006, Projets 2006/2007. Groupe Ornithologique Normand. 33 p.
- 2. Debout G., GONm, décembre 2001 Bilan de ZPS basnormandes : Littoral augeron, Baie d'orne, Falaises du Bessin, Iles Saint-Marcouf, Havre de Sienne, Iles Chausey, Baie du Mont Saint-Michel – septembre 2000 à août 2001. DIREN de Basse-Normandie. p 24-25.
- 3. Debout G., GONm, décembre 2000 Bilan de ZPS basnormandes : Littoral augeron, Falaises du Bessin, Iles Saint-Marcouf, Iles Chausey, Baie du Mont Saint-Michel - septembre 1999 à août 2000. DIREN de Basse-Normandie. p 18-20.
- 4. Deceuninck B. & al., mars 2007 Synthèse des dénombrements d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi janvier 2006. Wetlands International, LPO.

## **Rappels**

# Liste et codes des espèces d'oiseaux justifiant l'extension du site

Espèces présentes dont l'effectif est significatif en proportion avec la population nationale :

Espèce		Code	Statut de l'espèce au regard de la Directive Oiseaux	Présence
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo	A017	Migrateur	Nid.
Cormoran huppé	Phalacrocorax aristotelis	A018	Migrateur	Nid. / Hiv.
Harle huppé	Mergus serrator	A069	Migrateur	Hiv. / Nid.
Goéland brun	Larus fuscus	A183	Migrateur	Nid.
Goéland marin	Larus marinus	A187	Migrateur	Nid. / Hiv.
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	A193	Inscrite sur Annexe 1	Nid. / Mig.
Guillemot de Troïl	Uria aalge	A199	Migrateur	Hiv. / Est.
Pingouin torda	Alca torda	A200	Migrateur	Hiv. / Est.
Puffin des Baléares	Puffinus mauretanicus	A384	Inscrite sur Annexe 1	Mig.

Espèces présentes dont l'effectif est non significatif en proportion avec la population nationale :

Plongeon catmarin	Gavia stellata	A001	Inscrite sur Annexe 1	Hiv.
Plongeon arctique	Gavia arctica	A002	Inscrite sur Annexe 1	Hiv.
Plongeon imbrin	Gavia immer	A003	Inscrite sur Annexe 1	Hiv.
Grèbe huppé	Podiceps cristatus	A005	Migrateur	Hiv.
Grèbe esclavon	Podiceps auritus	A007	Inscrite sur Annexe 1	Hiv.
Grèbe à cou noir	Podiceps nigricollis	A008	Migrateur	Hiv.
Puffin des anglais	Puffinus puffinus	A013	Migrateur	Mig.
Océanite tempête	Hydrobates pelagicus	A014	Inscrite sur Annexe 1	Mig. / Est.
Fou de Bassan	Morus bassanus	A016	Migrateur	Mig. / Est. / Hiv.
Bernache cravant	Branta bernicla	A046	Migrateur	Hiv.
Tadorne de Belon	Tadorna tadorna	A048	Migrateur	Nid. / Hiv
Eider à duvet	Somateria mollissima	A063	Migrateur	Hiv. / Est.
Macreuse noire	Melanitta nigra	A065	Migrateur	Hiv.
Mouette mélanocéphale	Larus melanocephalus	A176	Inscrite sur Annexe 1	Mig.
Mouette pygmée	Larus minutus	A177	Inscrite sur Annexe 1	Mig.
Mouette rieuse	Larus ridibundus	A179	Migrateur	Hiv. / Est.
Goéland cendré	Larus canus	A182	Migrateur	Hiv. / Est.
Goéland argenté	Larus argentatus	A184	Migrateur	Nid. / Hiv.
Sterne caugek	Sterna sandvicensis	A191	Inscrite sur Annexe 1	Mig.
Guifette noire	Chlidonias niger	A197	Inscrite sur Annexe 1	Mig.

Hiv.: Stationnement en hivernage Est.: Stationnement en estivage Nid.: Nidification à proximité Mig.: Etape migratoire





